

25 NOVEMBRE 2025

Noël des enfants 2025

Cette année [le Noël des enfants](#) est organisé mercredi 10 décembre après-midi à OK Corral.

Certains d'entre vous nous ont demandé si on pouvait poser une demi-journée et comment.

Qui peut poser une demi-journée de repos/RTT ?

- Les mensuels
- Les cadres ayant conservé le forfait 217 jours Thales DIS
- Les salariés ayant conservé leur temps partiel Thales DIS et ne travaillant pas une ou plusieurs ½ journée par semaine (90%, 70% et 50%)

Tous les salariés peuvent poser ½ journée de congés payés.

Tous les cadres au forfait jours peuvent s'absenter une partie de la journée sans poser la ½ journée, ou poser une journée entière.

Retrouvez ces informations pages 20 et 21 du [livret CFDT](#).



Pour rappel, les jours de repos/RTT doivent être soldés avant le 31 décembre, profitez de cette occasion pour vivre une journée entière consacrée à vos enfants.



Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Elu titulaire CSE	Elue titulaire CSE	Elu suppléant CSE Délégué Syndical	Elue Suppléante CSE	Représentant Syndical	Représentant de Proximité - Sophia	Délégué Syndical Central
Alexandre BENOIT	Christiane THU-THON	Arnaud BOURREE	Elodie TILLOU	Ludovic ROUSSEAU	Dominique PETYT	Thierry CHANTRE



L'**ADHÉSION**
c'est **SERVICES** compris !



REJOIGNEZ-NOUS !

